



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION No.: 421-00082

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: FEBRUARY 24, 2016

PRINT NAME OF SIGNATORY: HONOURABLE JANE PHILPOTT

---

Response by the Minister of Health

A handwritten signature in cursive script that reads 'Jane Philpott'.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

Health Care Services

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The Government of Canada is committed to strengthening Canada's publicly-funded universal health care system and has committed to engaging collaboratively with provinces and territories to negotiate a new health accord. To this end, the Government is working with the provinces and territories on a number of shared health priorities, including enhancing the affordability, accessibility and appropriate use of prescription drugs.

Prescription drugs are a shared responsibility in Canada. The federal government is responsible for assessing the safety, efficacy and quality of drugs before approving them for sale in Canada. It also regulates the price of patented drugs in Canada through the Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) to ensure that prices are not excessive. Provincial and territorial (P/T) governments are responsible for the delivery of health care for their residents, including determining which drugs are reimbursed and under what conditions for their eligible populations. Presently, all of the P/T governments offer catastrophic drug coverage programs, which aid individuals or families experiencing excessive drug costs.

At the recent Federal, Provincial and Territorial Health Ministers meeting in January 2016, the ministers agreed that improving the affordability and accessibility of prescription drugs for Canadians was a shared priority. To that end, the federal government will be participating in a federal, provincial and territorial working group exploring approaches to improve coverage and access to prescription drugs for Canadians. As part of this discussion, the Government will seek P/T views on the value of a national formulary.

Provincial and territorial governments started collective action to lower drug prices in 2010, when they established the pan-Canadian Pharmaceutical Alliance (pCPA). Recently, the federal government accepted an invitation from its provincial and territorial counterparts to join the pCPA. This price negotiation body combines the purchasing power of the federal, provincial and territorial governments to achieve greater savings for all publicly-funded drug programs and Canadians. To date, the work of the pCPA has resulted in a combined savings of more than \$490 million annually.

As well, the Government of Canada has committed to working with P/Ts to review existing regulatory processes for the introduction of new drug treatments. Additionally, the PMPRB's recently published 2015-2016 Strategic Plan, outlines the steps it is taking to modernize its regulatory framework to ensure that public and private insurers have the information they need to make smart reimbursement choices, and patented drug costs are affordable for Canadians.

Federal, provincial and territorial governments also jointly support evidence-based management of pharmaceuticals through funding for the Canadian Agency for Drugs and Technologies in Health (CADTH) Common Drug Review (CDR) and pan-Canadian Oncology Drug Review (pCODR). The CDR and pCODR conduct clinical and cost effectiveness assessments of new patent drugs and provide federal, provincial and territorial drugs plans (except Quebec) with formulary listing recommendations, as well as advice on optimal prescribing practices. In addition, the Government of Canada provides \$10M in annual funding for the Drug Safety and Effectiveness Network, hosted at Canadian Institute of Health Research, which provides decision-makers with important information about real-world drug safety and effectiveness.

Finally, on March 7, 2016, the Standing Committee on Health adopted a motion to study the "development of a national Pharmacare program as an insured service for Canadians under the *Canada Health Act*." The Government looks forward to the Committee's report on this subject.



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-00082

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 24 FEVRIER 2016

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE JANE PHILPOTT

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Services de Santé

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer le système de santé universel financé par l'État et à collaborer avec les provinces et les territoires en vue de négocier un nouvel accord. C'est pourquoi le gouvernement travaille de concert avec les provinces et les territoires sur un certain nombre de priorités communes en matière de santé. Ces travaux visent notamment à rendre les médicaments d'ordonnance plus abordables et plus accessibles et à favoriser l'utilisation appropriée de ces médicaments.

Les médicaments d'ordonnance sont un champ de compétence partagé au Canada. Le gouvernement fédéral évalue l'innocuité, l'efficacité et la qualité des médicaments avant d'approuver leur vente au Canada. Par l'entremise du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), il réglemente également les prix des médicaments brevetés vendus au Canada pour qu'ils ne soient pas excessifs. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la prestation des soins de santé à leurs résidents, et déterminent quels médicaments sont remboursés et quelles conditions doivent être respectées par les personnes admissibles. À l'heure actuelle, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent des programmes de couverture des médicaments onéreux, qui viennent en aide aux personnes ou aux familles aux prises avec des coûts excessifs de médicaments.

Lors de la récente réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, qui a eu lieu en janvier 2016, les ministres ont convenu que l'amélioration de l'accessibilité et des coûts des médicaments d'ordonnance constituait une priorité partagée. Le gouvernement fédéral s'est donc joint à un groupe de travail fédéral, provincial et territorial afin d'étudier les approches visant à améliorer la couverture des médicaments d'ordonnance et l'accès à ces derniers. Dans le cadre des discussions de ce groupe, le gouvernement sollicitera le point de vue des provinces et territoires sur la valeur d'un formulaire national.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont entrepris une action collective pour réduire le prix des médicaments en 2010, lorsqu'ils ont établi l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP). Le gouvernement fédéral a récemment accepté l'invitation de ses homologues provinciaux et territoriaux de se joindre à l'APP. Cet organisme de négociation des prix regroupe le pouvoir d'achat des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour réduire encore davantage les coûts des régimes publics d'assurance-médicaments. À ce jour, les efforts de l'APP ont donné lieu à des économies combinées de plus de 490 millions de dollars par année.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à travailler avec les provinces et les territoires pour examiner les processus de réglementation actuels visant l'introduction de nouveaux traitements pharmacologiques. De plus, le CEPMB a récemment publié son plan stratégique de 2015-2016, dans lequel il décrit les mesures qu'il prend pour moderniser son cadre de réglementation afin d'assurer que le public et les assureurs privés disposent de l'information dont ils ont besoin pour faire de bons choix en matière de remboursement et veiller à ce que le coût des médicaments demeure abordable pour les Canadiens.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux soutiennent aussi conjointement la gestion fondée sur des données probantes des produits pharmaceutiques en finançant l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé, le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) et l'Examen pancanadien des médicaments oncologiques (EPMO). Le PCEM et l'EPMO réalisent des évaluations cliniques et rentables des nouveaux médicaments brevetés et recommandent aux régimes d'assurance-médicaments des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (sauf celui du Québec) d'inscrire ou non des médicaments au formulaire, et leur offrent des conseils sur les pratiques de prescription optimales. Par ailleurs, le gouvernement du Canada fournit un financement annuel de 10 millions de dollars au Réseau sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments, relevant des Instituts de recherche en santé du Canada, qui fournit aux décideurs d'importants renseignements sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments dans le monde réel.

Enfin, le 7 Mars, 2016, le Comité permanent de la santé a adopté une motion visant à étudier «l'élaboration d'un programme national d'assurance-médicaments comme étant des services assurés pour les Canadiens en vertu de la Loi canadienne sur la santé.» Le gouvernement attend avec intérêt le rapport du Comité à ce sujet.